



PAS DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET DURABLE SANS SOUVERAINETE ALIMENTAIRE !

Compte rendu du second forum de
la Fédération genevoise de coopération (FGC)

le mardi 23 novembre 2004

A la maison des associations, Genève

Forum mis sur pied et piloté par le Groupe de Réalisations audiovisuelles pour le Développement (GRAD), Centre Europe Tiers-Monde (CETIM) et Jardins de Cocagne (JACO)

Avec la participation de :

Gérard VUFFRAY, secrétaire général d'UNITERRE
Dieter IMHOF, SWISSAID

Conférence et débat animés par : Valérie BOULLOUDANI, FGC et GRAD Suisse

Rédaction du rapport : M. Denys Leplus, stagiaire au GRAD-France

INTRODUCTION

Le concept de souveraineté alimentaire représente aujourd'hui un enjeu majeur pour le monde paysan. On pourrait le définir comme le droit de chaque pays de définir sa politique en matière d'agriculture et d'alimentation. Pour être en mesure d'exercer leur souveraineté alimentaire, les pays du Nord comme du Sud doivent pouvoir soutenir leur agriculture, afin de garantir le droit à l'alimentation de leurs populations et de préserver leur environnement. L'exercice de la souveraineté alimentaire d'un pays ne doit pas empiéter sur l'exercice de celle des autres pays, d'où l'importance de réformer les règles du commerce international de produits agricoles et de produits alimentaires.

La Fédération genevoise de coopération, par le biais de ses organisations membres, se trouve impliquée dans la défense du droit à l'alimentation. Ce forum a donc pour objectif de réfléchir à la possibilité d'inclure la souveraineté alimentaire dans la déclaration de principe de la FGC.

Pour cela, MM Gérard Vuffray, de Via Campesina et Dieter Imhof, de SwissAid, se proposent de présenter le concept de souveraineté alimentaire, son historique, ses enjeux et ses applications pratiques.

Dans un second temps, les membres de la FGC seront invités à donner leurs avis, à débattre sur l'implication de ce concept sur leurs activités et sur la possibilité d'inclure la souveraineté alimentaire dans la déclaration de principe.

PRESENTATION DU THEME PAR GERARD VUFFRAY

Préambule : présentation d'UNITERRE

UNITERRE est un syndicat paysan de Suisse Romande (2500 membres). Il s'occupe en premier lieu de politique agricole suisse, et est membre fondateur de la coordination paysanne européenne fondée en 1986.

UNITERRE est aussi membre de l'organisation Via Campesina qui est le résultat d'une prise de conscience sur la nécessité d'un mouvement d'échelle mondiale pour la défense des droits et intérêts paysans du monde.

I. Les constats fondateurs du concept de souveraineté alimentaire

A. CONSTATS

- Depuis une dizaine d'années, il n'y a **plus de progrès dans la lutte contre la faim** et la malnutrition dans le monde.

- Plus de **840 millions de personnes** sont touchées alors que la production alimentaire est plus que suffisante globalement pour nourrir l'ensemble de la population mondiale.
- En 8 ans, pas de diminution de la faim dans le monde. Grand échec pour la FAO et les instances internationales.
- **Après 9 ans de libéralisation**, résultats contraires à ce qui avait été prédit :
 - les paysans du Sud et du Nord sont les grands perdants de la libéralisation
 - Appauvrissement partout au détriment d'autres acteurs du système économique
 - La faim n'a pas reculé dans le monde
 - La libéralisation a plutôt détérioré la situation alimentaire que l'inverse dans de très nombreux pays

B. SPECIFICITES DE L'AGRICULTURE EN GENERAL

Les produits agricoles et les aliments ne sont pas des marchandises comme les autres.

Les spécificités de l'agriculture sont telles qu'elle ne peut pas être traitée comme les autres secteurs de l'économie.

En effet, l'agriculture représente des aspects fondamentaux différents des autres secteurs économiques :

- **Un besoin vital**

Tout d'abord, l'alimentation représente un besoin vital commun à tous les citoyens et qui doit être couvert en permanence. Le droit à l'alimentation est ainsi perçu comme un droit fondamental.

- **Une activité liée au sol**

C'est ensuite une activité liée au sol, dans le sens où il faut un terrain cultivable pour produire de l'alimentation, caractéristique qui ne se trouve pas dans toutes les activités économiques.

- **Difficultés de régler mathématiquement les quantités**

Il apparaît impossible en agriculture de mathématiquement fixer les quantités que l'on va produire. Il y a donc chaque année des variations de production qui peuvent être d'ordres climatique, sanitaire ou matériel.

- **Une croissance des besoins spécifique**

Cette croissance des besoins est strictement liée à l'évolution démographique et à la satisfaction de la couverture adéquate des besoins alimentaires.

Cela signifie pour Gérard Vuffray que le marché n'existe pas : il n'y a pas de croissance dans le marché agricole, sinon dans celui des produits de base, sinon la croissance du nombre d'estomacs.

Au-delà d'une certaine quantité, il n'est donc pas utile d'augmenter les quantités car il y a une très grande stabilité des besoins.

C. LA QUESTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

En parallèle avec les spécificités de l'agriculture en général, un certain nombre de mécanismes ont une action directe sur la sécurité alimentaire dans le monde :

- **Planifier les surplus**

Un point apparaît clairement : pour être sûr d'avoir une quantité d'aliments suffisante, une situation de sécurité alimentaire correcte, il faut planifier une surproduction.

Cela pour se prémunir des caprices non programmables de la nature et des variations de récoltes que cela peut engendrer d'une année à l'autre.

L'idéal est donc de disposer systématiquement d'une marge de manœuvre dans les volumes produits pour couvrir les variations annuelles de production, donc d'être en permanence en situation de surproduction.

- **Surproduction = chute des prix**

La moindre surproduction induit, dans une économie de marché non équipée de mécanismes de contrôles adéquats, une chute rapide et vertigineuse des prix et donc des revenus paysans.

Donc l'idéal du point de vue sécurité alimentaire, se trouve en contradiction extrêmement clair avec l'idéal du revenu paysan ou du système économique.

- **L'absence d'autorégulation du marché**

La réaction à la chute des prix est l'augmentation des quantités pour tenter de rétablir le revenu antérieur, avec renforcement des pressions sur les prix

C'est-à-dire que si les prix chutent, contrairement à d'autres secteurs économiques, les quantités produites ne baissent pas mais elles ont tendance à augmenter. Parce que les paysans tentent de compenser les baisses de prix par des augmentations de quantité.

- **Déséquilibres des forces**

Cette situation de surplus est idéale pour les partenaires économiques de l'agriculture. Ainsi, sur les marchés, des centaines de milliers de paysans se trouvent

dispersés face à une concentration de plus en plus forte en quelques entreprises de pans entiers de la transformation et de la distribution alimentaire.

D. MECANISMES DE REGULATION

Il apparaît donc clairement que l'agriculture a besoin de l'introduction ou du renforcement de mécanismes de régulation du marché.

Pour Gérard Vuffray, c'est la condition *sine qua non* pour assurer à la fois la sécurité alimentaire et la bonne santé économique de l'agriculture.

Sur cet aspect, des luttes idéologiques et économiques se déroulent depuis longtemps :

- **Les politiques agricoles**

Pour la création des différentes politiques agricoles, notamment en Europe et aux Etats-Unis après la deuxième guerre mondiale, une forte intervention des Etats pour combler les déficits alimentaires de leurs populations a été mise en place.

Ces mécanismes appropriés de protection ont fort bien réussi, jusqu'au moment où des problèmes de surplus ont commencé à apparaître.

- **Chute des prix et exportation des excédents**

Pour régler ces problèmes de surplus, et plutôt que de s'orienter vers la maîtrise des volumes de production, les politiques agricoles se sont tournées vers la chute des prix et l'exportation des excédents.

Cela induisait l'interférence avec les politiques agricoles et de sécurité alimentaire d'autres pays.

- **L'Organisation Mondiale du Commerce**

Mais ces exportations demandent de nouveaux marchés. Et pour arriver à forcer leurs accès, une politique de libéralisation de l'agriculture a progressivement été poussée en avant, tant dans les politiques internes que dans les instances internationales et les accords de l'OMC.

E. LA LIBERALISATION ET SES EFFETS

La libéralisation en cours, à travers l'accord sur l'agriculture de l'OMC de 1994 et la révision de cet accord qui est en cours de négociation, donne lieux à la prise de certaines décisions, certaines mesures :

- **Réduction de l'interventionnisme**

La première mesure consiste à réduire les capacités des pouvoirs publics d'intervenir sur les marchés agricoles et de définir leurs propres objectifs en matière de politique agricole et alimentaire.

La deuxième mesure est la limitation et l'abandon de certains instruments d'intervention qui avaient pourtant été utilisés de manière abondante et qui sont encore utilisés par des pays occidentaux.

Cela a pour effet l'encouragement de situations de surplus, la dévalorisation systématique du travail paysan, la réduction obligatoire des protections aux frontières et des taux d'importation minimum obligatoire.

- **Transfert d'une partie du coût**

C'est un mécanisme qui tend à transférer le coût global de l'agriculture à la collectivité. Les partenaires économiques refusent de payer l'entier du prix des produits agricoles de base, de manière à être plus attractifs sur les marchés intérieurs et extérieurs.

L'État pallie alors aux carences du marché, en payant, mais en se voyant progressivement retirer les outils de contrôle dont il a besoin pour atteindre les objectifs qu'il se fixe en matière de sécurité alimentaire et d'approvisionnement de la population.

- **La multifonctionnalité de l'agriculture**

On réalise que l'agriculture ne se résume pas à nourrir une population, mais c'est aussi occuper un territoire. On peut de la même manière fixer un certain nombre d'autres tâches à l'agriculture : c'est le concept de multifonctionnalité.

Et pour compenser cette lacune ou cette irresponsabilité de l'économie de marché, la collectivité prend en charge une partie des coûts pour payer la multifonctionnalité de l'agriculture : les paiements directs.

Gérard Vuffray caractérise cette décision comme de souveraineté alimentaire : une partie de la décision a été laissée à l'État. On ne peut plus régler les marchés en fixant les prix ou en faisant des stockages, mais on lui laisse encore la possibilité de payer les paysans pour des activités qui ne sont pas de type commercial.

- **Des effets contrastés entre Nord et Sud**

Gérard Vuffray fait ce constat : globalement, depuis une dizaine d'années, les paysans sont perdants dans l'accroissement des échanges au niveau mondial.

Au Nord, une société riche est provisoirement capable d'absorber économiquement l'élimination des exploitations paysannes, sans mettre en péril pour le moment son approvisionnement alimentaire. Les importations à bas prix en provenance du sud peuvent perturber complètement les productions vivrières du Nord, en exerçant une pression considérable sur les prix et les revenus des paysans du Nord.

Au Sud, par contre, dans des pays où les mêmes règles économiques s'appliquent à 80 % ou à 50 % de la population, il y a de tout autres résultats, beaucoup plus dramatiques. Le dumping de produits alimentaires importés à bas prix peut concurrencer la production vivrière locale qui ne trouve plus preneurs. Il y a une déstabilisation et une démotivation de la production locale.

II. La Souveraineté alimentaire comme réponse et alternative proposée par les paysans du Nord et du Sud

La Souveraineté alimentaire a été la réponse des mouvements paysans à l'échec de la libéralisation. Via Campesina a été à l'origine de cette remise en question fondamentale des accords de l'OMC et des politiques agricoles des USA, de l'UE et des autres grands pays exportateurs de produits agricoles excédentaires.

A. LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE AU NIVEAU SUISSE

La Constitution suisse définit notamment de manière claire le rôle que l'agriculture doit jouer dans le pays, ainsi que les tâches qui lui sont attribuées. Les exigences du développement durable et du marché sont placées sur le même niveau de priorité quant aux objectifs à atteindre par l'agriculture.

Arriver à concilier le tout dans une politique agricole et alimentaire cohérente et équilibrée est du ressort de la quadrature du cercle. Et il faut être extrêmement attentif pour éviter que le seul objectif de compétitivité et de libéralisation des échanges internationaux ne saborde pas tous les autres objectifs de l'agriculture suisse. Il s'agit d'une menace extrêmement grave pour l'agriculture du pays, qui se traduit entre autres par une restructuration accélérée, c'est à dire la disparition voulue et programmée de plusieurs milliers d'exploitations chaque année (De 3 à 4 % d'exploitations par an ces dernières années, soit de 2000 à 3000 par an).

B. GRANDS PRINCIPES

Concrètement, la souveraineté alimentaire s'exprime à travers une série de décisions et de moyens d'intervention basés sur quelques grandes lignes directrices :

- **Le contrôle du marché intérieur**

Tout d'abord, la souveraineté alimentaire appliquée aux politiques agricoles et alimentaires d'un pays devrait s'appliquer avant tout au contrôle du marché intérieur. L'agriculture et la politique alimentaire d'un pays, devraient avoir toute latitude de fonctionner en ce qui concerne l'alimentation de la population du pays en question. C'est exactement à l'inverse de la solution actuelle qui est proposée partout : un marché tourné essentiellement vers l'exportation et régulé par les prix des produits qui circulent sur le marché mondial.

- **La maîtrise des quantités**

Pour Gérard Vuffray, il est important de produire le moins possible de surplus et surtout de disposer de moyens de régulation des quantités.

Cela va encore une fois à l'encontre du système actuel où la dérégulation est souveraine et où les partenaires économiques tendent à pousser la chute des prix.

- **Des prix réels**

La souveraineté alimentaire correspond aussi pour Gérard Vuffray et Via Campesina à des prix payés aux producteurs qui correspondent aux coûts de production. C'est effectivement un système qui va à l'encontre du système actuel où les prix payés aux producteurs fluctuent en fonction non seulement de la variation des cours des matières premières, mais aussi de la variation de la demande d'une semaine à l'autre ou de telle chaîne de distribution.

- **Une agriculture durable et familiale**

La souveraineté alimentaire, toujours pour Via Campesina, c'est une agriculture durable, familiale, qui va à l'encontre des monocultures industrielles sur des grandes surfaces qui créent des concurrences déloyales et sur lesquelles on a de moins en moins de possibilités d'intervenir.

- **Le principe de précaution**

Les pays doivent pouvoir décider quels modes de production ils entendent autoriser ou non sur leur territoire, pour des raisons environnementales, de santé publique, éthiques, culturelles, sociales, etc. Ils doivent pouvoir imposer les mêmes exigences aux produits importés que celles qui sont appliquées à l'agriculture indigène.

- **La lutte contre les brevets sur le vivant**

La souveraineté alimentaire est aussi une lutte contre les brevets. Ainsi, Via Campesina n'accepte pas les brevets sur les organismes vivants qui sont une conséquence directe du business des OGMs, car cela permet en incluant un gène dans une plante ou un animal de devenir propriétaire de la plante entière et de l'animal entier.

- **La protection aux frontières**

Souveraineté alimentaire, cela veut aussi dire pour Gérard Vuffray de pouvoir se protéger contre les importations à bas prix, contre le dumping d'autres pays. Cela veut dire avoir un outil de protection aux frontières qui n'a rien à voir avec ce qui est autorisé actuellement par l'OMC. Un pays devrait pouvoir décider qu'il ne veut pas de tel ou tel produit à bas prix.

La protection aux frontières est en plus le seul instrument à disposition de tous les pays et qui ne coûte rien.

- **La régulation des marchés**

Au niveau mondial, il est absolument indispensable d'avoir aussi une régulation des marchés. Il y avait des systèmes, des accords dans le passé pour certains produits qui essayaient de réguler les productions pour éviter que les prix chutent trop bas. Ces instruments ont été abandonnés, minés par différentes pressions de toutes sortes. Pour Gérard Vuffray, il est très clair qu'il est totalement aberrant de produire 30 % plus de café que ce qu'on en consomme annuellement.

INTERVENTION DE DIETER IMHOF

Dieter Imhof nous fait le plaisir de venir nous parler de sa vision de la souveraineté alimentaire, notamment à travers son expérience avec SwissAid.

Cette ONG suisse se caractérise par une large présence à travers le monde et des activités variées. La souveraineté alimentaire est ainsi un champ d'activité couvert de façon concrète par des actions avec les paysans.

I. SWISSAID et la souveraineté alimentaire

A. UNE APPROCHE BASEE SUR LES DROITS :

SwissAid s'appuie pour faire valoir le concept de souveraineté alimentaire sur des droits universels, déclarés au niveau mondial. Il s'agit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Droit au Développement et du Droit à l'alimentation.

B. LE DROIT AU DEVELOPPEMENT

Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement.

Pour Dieter Imhof et SwissAid, cela implique que les Etats ont le droit et le devoir de formuler des politiques de développement national appropriées ayant pour but l'amélioration constante du bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, fondée sur leur participation active, libre et utile au développement et à la répartition équitable des avantages qui en résultent.

C. LE DROIT A L'ALIMENTATION

C'est le droit qu'a chaque être humain d'avoir accès à des aliments sains et nutritifs, à une nourriture suffisante et au droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim, de manière à pouvoir développer pleinement ses capacités physiques et mentales et à les conserver.

Cela implique la nécessité de s'employer à mobiliser des moyens financiers et techniques et de les allouer et de les utiliser au mieux, afin de renforcer les mesures prises à l'échelon national pour mettre en œuvre des politiques de sécurité alimentaire durables.

II. Conséquences pour SWISSAID

Dieter Imhof nous présente les implications pratiques de ce concept de souveraineté alimentaire pour SwissAid.

A. AGRICULTURE DURABLE

La durabilité de l'agriculture repose sur le renoncement aux produits non renouvelables, nocifs à l'environnement, aux agriculteurs et aux consommateurs.

Pour Dieter Imhof, l'utilisation optimale des connaissances, des pratiques et des ressources locales est une condition importante de l'agriculture durable. Il en est de même de l'intégration complète de tous les processus naturels dans la production agricole. Cela implique donc une volonté de mise en valeur de la biodiversité et de toutes les activités paysannes.

La participation active de la population locale à la résolution des problèmes existants et l'accès équitable aux ressources naturelles et aux technologies de production sont des pratiques recommandées par SwissAid.

B. MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE

Ce concept, aujourd'hui largement reconnu au Nord, repose sur l'existence de différentes fonctions de l'agriculture. Ainsi, la fonction la plus reconnue est la fonction socio-économique, de production de nourriture de qualité, de stabilisation de la migration, de stabilisation du tissu social et de maintien de la sécurité alimentaire durable. Il faut y ajouter la fonction écologique, de protection des sols, de la biodiversité et du climat.

C. NON AUX OGM

Pour SwissAid, le génie génétique est une technologie pour les grands exploitants qui repoussent les agriculteurs et agricultrices des marchés et des terres. Dieter Imhof, le génie génétique favorise de plus les monopoles et renchérit la production agricole.

SwissAid considère le génie génétique comme une technologie « vivante » qui n'est pas contrôlable, ce qui explique son refus pour ces technologies.

D. NON AUX BREVETS SUR LE VIVANT

De la même façon, Dieter Imhof considère les brevets sur le vivant comme un vol du patrimoine mondial et un frein au développement. SwissAid se dit clairement opposé à ces systèmes de privatisation du vivant.

III. Implications pour les pays du Sud

Dieter Imhof nous expose certaines implications du concept de souveraineté alimentaire pour les pays du Sud.

Ainsi, sous la forme de questionnements, il nous éclaire sur des problèmes concrets :

- Comment réaliser les engagements des chefs d'Etats par rapport aux droits au développement et à l'alimentation dans un contexte de rareté des ressources ?
- Comment combiner les politiques d'ajustement (qui mettent l'accent sur les exportations pour rembourser la dette) et le respect du droit au développement et à l'alimentation (qui supposent la mise en avant de la sécurité - souveraineté alimentaire au niveau local) ?
- Comment combiner le désengagement de l'Etat au profit des secteurs productifs à court terme avec les exigences du droit au développement en matière d'investissement publics dans les secteurs sociaux ?
- Comment combiner les exigences de libéralisation avec celles de protection des ressources naturelles ?
- Quels sont les implications de « Trade not aid » sur la coopération internationale au développement ?
- Comment répartir les rôles entre un Etat défaillant et une société civile en phase de consolidation dans la défense du droit au développement (production de politiques publiques, de normes, de valeurs et biens et services) ?

IV. SWISSAID en Colombie

Dieter Imhof tient à nous présenter le fondement des actions menées en Colombie par SwissAid et en lien direct avec le concept de souveraineté alimentaire.

L'action de SwissAid en Colombie repose sur des objectifs stratégiques :

- Renforcement des communautés et des organisations locales
- Renforcement de la sécurité alimentaire
- Contribution à la construction d'une société démocratique

Ces objectifs s'appliquent à des programmes variés :

- Promotion de la participation des femmes
- Consolidation des expériences agro-écologiques et d'aquaculture alternative
- Récupération et défense de la biodiversité locale
- La gestion des terroirs
- Promotion des droits fondamentaux

Gérard Vuffray et Dieter Imhof nous livrent comme conclusion une définition de la souveraineté alimentaire comme étant un droit fondamental lié au droit à l'alimentation qui devrait donc être accepté et reconnu au niveau des instances internationales, dans le cadre de l'ONU, des conventions internationales et autres expressions des droits humains. Ces droits devraient être prééminents par rapport aux droits du commerce.

C'est un grand travail qui doit être poursuivi. L'idée remonte à 1996. Il semble que quelques pays commencent à intégrer l'idée de souveraineté alimentaire dans leurs lois.

DEBAT AVEC LE PUBLIC ANIME PAR VALERIE BOULODANI

En réaction avec les présentations faites par Gérard Vuffray et Dieter Imhof, des personnes dans le public ont souhaité poser des questions :

D'une part, l'idée de souveraineté alimentaire n'est pas nouvelle, c'était la vieille pratique agricole, exception faite de l'aspect écologique. Elle est nouvelle si on prend en compte le fait que la nourriture n'est pas qu'une marchandise. Cela induit une prise en compte d'une population paysanne qui a toujours été opprimée, exploitée dans toute l'histoire de l'humanité. En quoi cette idée est donc nouvelle telle qu'elle est exprimée par Via Campesina ?

Gérard Vuffray reconnaît que c'est effectivement une ancienne idée. Mais elle a aujourd'hui un nom précis qui correspond à un concept, reflet de l'évolution des idées. L'utilisation de ce concept permet en outre d'argumenter de façon globale, dans la mesure où il est compris et utilisé dans les négociations internationales. La nouveauté réside dans le fait qu'elle est exprimée au niveau du droit, en faisant valoir que ce n'est pas seulement une question économique. Via Campesina voudrait que ce soit un droit fondamental, reconnu et appliqué au niveau international, au même titre que les droits à l'environnement, les droits sociaux et les droits humains.

Nous sommes donc aujourd'hui passé au niveau de la revendication de droits fondamentaux, en disant que l'agriculture n'est pas une marchandise.

Dieter Imhof ajoute que la politique agricole de la Suisse s'est longtemps basée sur la souveraineté alimentaire. On sait aussi de l'histoire que le développement des pays industrialisés s'est basé sur un concept de souveraineté alimentaire. Mais ce qu'on proclame maintenant, c'est vraiment que les pays, les populations puissent décider de ce qu'ils veulent produire et consommer. Que les Etats aient le droit de fermer les frontières. Si on n'a pas possibilité de concurrencer les produits subventionnés, il faut fermer les frontières !

Une autre question portait sur la multifonctionnalité de l'agriculture.

Est-ce que cette idée de multifonctionnalité de l'agriculture n'est pas réduite à la politique Suisse ? À une idée justement de tradition purement économique, qui finalement pourrait être aussi pernicieuse, parce que si on aide d'une manière ou d'une autre un paysan à produire par un subsidiant, si il peut toujours exporter, cela veut dire qu'il peut exporter à un meilleur compte que son concurrent qui n'est pas aidé, même sous le prétexte de la protection de l'environnement. Est-ce qu'il n'y a donc pas une espèce de travers pervers à l'idée de multifonctionnalité de l'agriculture ?

Gérard Vuffray répond à cette question en rappelant que la multifonctionnalité telle que la Suisse l'applique, est une décision de souveraineté alimentaire.

Mais cela n'induit pas que c'est un principe extensible à l'infini. Ainsi, dans le cadre de la souveraineté alimentaire telle que l'a expliquée Via Campesina, c'est applicable à la production qui est consommée dans le pays.

Via Campesina défend la multifonctionnalité en essayant de ne pas tomber dans des travers non défendables. Il est clair qu'il ne s'agit pas de subventions, mais il y a un certain nombre de tâches qui sont demandées à l'agriculture. Il y a des contrôles qui sont effectués, si les paysans ne remplissent pas les tâches, ils sont évacués du système de paiement. Il y a donc un système crédible qui est en place.

Une autre question venant du public portait sur la réalité de la solidarité Nord / Sud :

Les expériences de SwissAid et de Via Campesina sont basées sur une idée de solidarité Nord / Sud, mais des paysans du Nord manifestent contre l'accès aux marchés du Nord à des produits agricoles venant du Sud. Les problèmes des produits du Nord se retrouvant sur les marchés locaux du Sud à des prix très bas sont aussi une réalité. Quelles sont donc les positions de SwissAid et de Via Campesina sur ce sujet ?

Gérard Vuffray explique que si on estime que chaque pays a le droit de produire, pour son alimentation, il est vrai qu'il y aura des entraves, du Nord vers le Sud, du Sud vers le Nord. Car il y a des niveaux de vie différents dans chaque pays, des coûts de production différents dans chaque pays.

En ce qui concerne l'arrivée de produits du Sud sur les marchés du Nord, si on fait monter le prix à la frontière suffisamment pour que le prix de ces produits venant de ces pays soient à peu près au niveau des produits suisses, cela pourrait ralentir leur arrivée en Suisse.

Pour Gérard Vuffray, il est aussi important de savoir si c'est un petit paysan africain qui va exporter sa production familiale ou si c'est une grande entreprise multinationale qui va de cette manière acquérir un nouveau marché ?

Ainsi, la solidarité ne rime pas avec l'accès au marché. C'est l'accès au marché dans des conditions bien précises, en assurant que les prix soient corrects pour ceux qui exportent ces produits du Sud.

DEBAT DES ASSOCIATIONS DE LA FGC POUR L'INTEGRATION DU PRINCIPE DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE DANS LA DECLARATION DE PRINCIPE DE LA FGC.

En préambule, Valérie Bouloudani nous rappelle les objectifs de ce débat :

La FGC est devant un défi. La souveraineté alimentaire est un droit qui doit être soutenu, reconnu, par les organisations internationales et en premier lieu par les ONG.

Ce débat voudrait éclairer l'avis des associations membres de la FGC sur quatre questions :

- Faut-il intégrer le principe de la souveraineté alimentaire dans la déclaration de principe de la FGC ?
- Est ce que le principe de la souveraineté alimentaire nous pose de nouvelles questions au niveau de l'identification, de l'analyse, du suivi, de l'évaluation des projets de développement ?
- Est ce que Via Campesina pourrait devenir un partenaire privilégié sur les questions agricoles dans les pays dans lesquels nos associations interviennent ?
- Est ce que cette assemblée est d'accord pour mettre en place un groupe de travail qui réaliserait un questionnaire afin de connaître la position des associations membres sur les questions politiques d'actualité autour de l'agriculture ? Cela permettrait de savoir les positions respectives des associations membres sur ces questions et de définir plus précisément la position de la FGC.

Rapidement, le président de la FGC rappelle que cette assemblée est réunie pour débattre de ces questions, mais en aucun cas pour prendre des décisions. Si il doit y avoir un changement ou un ajout dans la déclaration de principe de la FGC, à partir du moment où tous les membres sont d'accord, une réunion statutaire peut être organisée.

Sur la base de ces quatre questions, certains membres de la FGC ont souhaité prendre la parole.

Une première intervention soutient l'idée d'un questionnaire. Pour lancer un débat à l'intérieure de chaque association dans un premier temps, et surtout pour

que chaque association de la FGC puisse parler au nom de membres informés et unis derrière une prise de position. Une synthèse de ces questionnaires pourrait servir de base pour une prise de décision au sein de la FGC sur l'intégration de ce principe de souveraineté alimentaire dans la déclaration de principe.

Cette intervention a semblé être approuvée par la majorité, bien qu'une personne rappelle qu'il est important de ne pas compliquer le concept plus qu'il ne l'est déjà. Il a aussi été demandé de ne pas oublier les partenaires du Sud des organisations membres de la FGC lors de la création et de la diffusion de ce questionnaire.

Une deuxième intervention rappelle que certaines associations membres de la FGC ont d'ores et déjà eu l'occasion de prendre position lors de forum ou réunions diverses.

La question est donc de savoir si ces prises de positions déjà existantes sur la question de la souveraineté alimentaire doivent s'étendre à toutes les organisations membres de la FGC.

En réponse à cette première intervention, on a pu noter un assentiment de nombreux membres sur l'intégration du principe de souveraineté alimentaire dans la déclaration de principe de la FGC.

Une autre question a été soulevée : celle de l'articulation entre ces déclarations de principe, ces grandes idées et les actions des associations membres sur le terrain.

Il peut en effet se poser la difficulté de devoir jongler entre différentes échelles, celles des gouvernances que pose le principe de souveraineté alimentaire et celles du terrain, des "petits" projets de développement. Autrement dit, comment faire des liens entre les discours ou "directives" de la FGC et les actions sur le terrain ?

En réponse à cette question, Gérard Vuffray se demande si beaucoup de paysans suisses savent ce qu'est la souveraineté alimentaire ?

D'après lui, ce terme, ce concept est déjà utilisé dans le cadre international lors de négociations à l'OMC, de discussions à la FAO. Il faut donc utiliser les mêmes termes pour une négociation plus efficace.

Quant à la compréhension et l'utilisation de concept sur le terrain, il apparaît qu'un effort de documentation est à faire par les paysans et les acteurs du développement. Mais Gérard Vuffray rappelle que si le terme n'est pas toujours connu ou utilisé, certaines actions sur le terrain sont bien de l'ordre de la lutte pour la souveraineté alimentaire.

Une autre intervention rappelle que la souveraineté alimentaire n'est pas un concept ni un débat abstrait, mais une urgence vitale.

Car les politiques développées au sein de l'OMC, par le FMI, par la Banque Mondiale posent d'énormes problèmes. Au niveau des politiques de prix, mais aussi au niveau de l'accès à la terre, aux ressources naturelles. On est dans une politique qui se développe et qui va entraîner la disparition de centaines de millions de paysans. Ce n'est donc pas une petite affaire.

La question de la souveraineté alimentaire est une question éminemment politique qui mérite une mobilisation forte des acteurs de la société civile et des paysans eux-mêmes.

Nous considérons qu'une politique de coopération n'a pas de sens si par ailleurs les politiques soutenues par nos Etats vont dans le sens contraire. Ces politiques soutenues par les Etats influencent nos vies à tous.

Si ici ces politiques libérales nous posent peu de problèmes car nous n'avons que peu de paysans, là-bas, quand 80 % de la population est étroitement liée à l'agriculture, c'est un véritable génocide qui se dessine !

Un autre intervenant, en proposant de parler des actions de SWISSAID au Tchad, rappelle que le milieu paysan, au Sud, est de plus en plus politisé.

Et s'il ne maîtrise pas les concepts développés dans les grandes institutions, ils le vivent au jour le jour.

Comme illustration, voici ce que disent souvent des paysans du Sud :

"Si le paysan n'a pas les semences qu'il connaît et dont il connaît les performances, ce n'est pas un vrai paysan.

S'il n'a pas les moyens pour produire : la terre, l'eau, etc. S'il ne les maîtrise pas, ce n'est pas un paysan.

Si il ne peut pas vendre ses produits et négocier les prix, il n'est pas paysan. Et s'il n'a pas tout cela, il n'est même pas une personne !"

Cela veut dire que le concept de souveraineté alimentaire n'est pas nommé, mais compris et pratiqué de façon concrète.

C'est une question de droit, d'amélioration des conditions de vie au quotidien pour des gens qui travaillent dur, qui n'ont pas les moyens technologiques du Nord, qui ont très tôt des responsabilités familiales, ...

Cet intervenant s'est trouvé étonné que l'on discute encore de savoir si on veut faire rentrer ce principe dans la déclaration de principe de la FGC. Il propose même que ces discussions soient rapides. Car devant l'importance de ses implications pour les paysans du Nord mais surtout du Sud, il y a urgence à agir.

Une autre intervention soulève le problème des paysans du Sud qui quittent leurs terres car ils ne peuvent plus en subsister, la concurrence de produits d'exportation étant trop forte, et qui vont vers les villes. Ce problème d'exode rural est malheureusement trop fréquent dans certains pays du Sud et les conséquences sont catastrophiques pour les populations.

Le paroxysme de cette situation est que ces personnes sont ensuite les premières à consommer des produits d'exportations à bas prix, créant ainsi une demande pour ce type de produits alimentaires supplémentaire mais justifiée par leurs très faibles revenus.

En outre, ces personnes ne sont pas directement touchées par le discours sur la souveraineté alimentaire alors que ce sont les premiers à souffrir des manques en matière de sécurité alimentaire. Il ne faut donc pas oublier que la souveraineté alimentaire n'est pas un concept uniquement en faveur du monde paysan, mais aussi en faveur des citadins.

Enfin, une dernière intervention rappelle que Via Campesina, malgré son aspect international, malgré le fait qu'elle représente un nombre considérable de paysans, ne dispose pas des moyens nécessaires à sa tâche. Il n'y a en effet qu'un seul permanent, des locaux pratiquement inexistantes et des moyens financiers qui ne lui permettent pas d'organiser des rencontres internationales.

Il y a donc une différence flagrante entre la représentation et les moyens disponibles.

Via Campesina cherche à forger le plus grand nombre de partenariats possibles pour faire entendre la voix des paysans et à sans cesse communiquer et sensibiliser sur ces questions de souveraineté et de sécurité alimentaire.

Dans ce cadre, la FGC pourrait être une alliée, un moyen d'action supplémentaire et bienvenue.

CONCLUSION

Ce débat a donc confirmé l'importance, voire l'urgence, de la lutte pour la souveraineté dans le monde. Il est clairement apparu que les implications au quotidien pour les paysans et la paysannerie du Nord, mais surtout du Sud sont associées à la survie du métier mais aussi à celle de populations entières.

Cette lutte est ainsi à mener tant au niveau des gouvernances que des actions de terrain, en appuyant sur la nécessité de relier ces différentes échelles.

Il a aussi été discuté de l'importance d'une sensibilisation de tous les acteurs à ce concept, dans la continuité des actions menées par certaines organisations membres de la FGC.

Dans ce cadre, il a semblé que l'introduction du concept de souveraineté alimentaire dans la déclaration de principe de la FGC a été appuyée par le plus grand nombre des participants de ce débat. Cela donnerait la possibilité aux associations membres d'organiser des actions soutenues par la FGC, et pourquoi pas de plaider pour l'introduction de ce concept dans les déclarations de principes d'autres institutions telle la DDC.